de la guerre pour lui demander des vivres et des munitions. C'est la seule communication que j'aie eue avec l'extérieur. Durant le blocus, vers le 20, j'ai reçu un émissaire qui m'a dit que l'empereur voulait absolument des nouvelles. Je répondis à l'empereur. En octobre, j'ai envoyé par ballon plusieurs lettres; le ballon a été pris par les Prussiens. J'ai eu, en outre, des rapports avec de nombreux émissaires de Flahaut et vers le 29 août, puis des paysans, puis huit autres dont je n'ai pas retenu les noms.

» D. N'a-t-on vous pas expédié un télégramme à l'empereur en date du 17 août? »

» R. Je ne me souviens pas. »

Lecture est donnée par le greffier de cette dépêche, dans laquelle il est dit : « Nous vous demandons du biscuit et de la poudre, nous sommes à peu près bloqués. »

» D. Vous considériez donc Metz comme bloqué le 17 août?

» R. Non, et je ne crois pas que la dépêche soit de moi. »

La dépêche est soumise au maréchal Bazaine qui, lui aussi, ne s'en reconnaît pas l'auteur.

» D. Avez-vous eu connaissance, le 20 août, d'une dépêche du commandant Magnan ?

» R. Je ne m'en souviens pas.

» D. Vous avez reçu Flahaut le 20, et il vous a remis une dépêche du colonel Turnier, vous donnant des nouvelles du commandant Magnan ?

» R. Oui, j'ai reçu des dépêches pour M. le maréchal et j'ai dû les transmettre.

» D. L'arrivée de ces nombreuses dépêches a dû vous frapper ?

» R. J'ai vu le nommé Flahaut, mais j'ai transmis ses dépêches sans m'en préoccuper autrement.

» D. Vous avez attaché plus d'attention à la demande de renseignements qui vous a été faite au nom de l'empereur; mais avez-vous rendu compte de votre réponse au maréchal Bazaine?

» R. J'ai dû lui en rendre compte.

» D. Le 26 août, à la conférence tenue par les chefs de corps, a-t-il été question de nouvelles reçues de l'armée du maréchal Mac-Mahon et de sa marche sur le Nord?

» R. Il n'a pas été question de la marche de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, mais d'un mouvement pour prendre ces positions. Ce jour-là, le 3e corps est passé sur la rive droite.

» D. Vous avez été averti que les fils télégraphiques reliant Metz, Thionville et Paris étaient rétablis le 19 août?

» R. Oui.

» D. En avez-vous informé le maréchal?

» R. Le maréchal était au Ban Saint-Martin.

» D. Et bien! vous pouviez l'en informer et rapidement?

» R. Oui, j'ai dû l'informer, c'est probable.

» D. Le directeur des télégraphes a déclaré qu'il vous avait proposé de jeter un câble dans la Moselle pour assurer les communications avec Thionville. Pourquoi ne l'avez-vous pas voulu?

» R. Parce que je n'avais pas 30 kilomètres de câble, et si je les avais eus, je ne m'en serais pas dessaisi, vu que j'avais également besoin de ne tenir en communication avec la frontière.

» D. Cependant il était aussi important au moins de conserver des relations avec le reste de la France. M. le directeur des télégraphes a dit qu'il avait offert de mettre à votre disposition le câble nécessaire, et que vous l'aviez écondit sans lui donner aucune explication de votre refus.

» R. Je ne crois pas que le directeur des télégraphes m'ait fait cette proposition. D'ailleurs, beaucoup de gens venaient me trouver à cette époque pour me soumettre des propositions plus ou moins raisonnables, et vous comprenez que je ne me donnais pas la peine de leur fournir l'explication de mes déterminations.

» M. le général Pouget. Pouvez-vous nous dire à quelle époque M. de Frénelon est sorti de Metz et par quel moyen il est sorti?

» R. Beaucoup de gens demandaient à sortir et offraient toutes sortes de moyens; M. de Frénelon a été du nombre; maintenant est-il sorti? Je n'en ai plus entendu parler, mais je n'en sais rien.

» D. Vous avez eu une conversation avec M. Renoux à son entrée à Metz?

» R. M. Renoux? Je ne sais pas. Si je devais une souvenir de toutes les conversations que j'ai eues à ce moment-là!... M. Renoux était-il civil, était-il militaire? »

Comme on le voit, M. Coffinières semble avoir perdu le souvenir de tous les faits qui se sont passés sous ses yeux. Il ne sait plus rien ou à peu près des événements auxquels il a été mêlé.

A propos de la capitulation, voici ce qu'il disait devant le même conseil dans la séance du 29 novembre 1873 :

« C'est le 24 octobre qu'une lettre du maréchal Bazaine m'apprit la capitulation prochaine et me fit comprendre que la place de Metz subirait le sort de l'armée. Je réunis le conseil de défense et le conseil municipal et leur fis part des résolutions du commandant en chef. Mon devoir était d'obéir, j'ai obéi.

» Plus tard, je reçus une nouvelle lettre du maréchal relative au matériel de la place de Metz. J'étais invité à désigner six commissaires chargés d'inventorier le matériel et de le livrer à l'autorité allemande.

» Cet inventaire a fait croire que le matériel ferait retour à la France après la paix, assertion que nous retrouvons dans une des proclamations.

» D. Le général Coffinières a-t-il été étonné de recevoir la lettre du maréchal en date du 24 octobre?

» R. Le général répond qu'il était préparé à la triste nouvelle et reconnaît que depuis deux jours il savait que cette lettre lui serait adressée. Cela résultait d'une longue conversation qu'il avait eue avec le maréchal. »

Le duc d'Aumale fait au général Coffinières une observation assez importante :

« Je trouve, dit-il, dans le procès-verbe de la séance du 28 octobre une note ainsi conçue : « Le général Coffinières insiste vivement pour que le sort de la place soit séparé de celui de l'armée; il croit pouvoir tenir jusqu'au 5 novembre et se déclare décidé à ne rendre la place qu'à la dernière extrémité, en vertu du serment qu'il a prêté. Si l'ennemi exige la reddition de Metz, le général Coffinières ne livrera la ville que sur un ordre du maréchal. »

Le général Coffinières, qui paraît avoir eu un bon mouvement, s'en défend aujourd'hui; il proteste contre ce procès-verbal, qui lui est favorable, et invoque sa subordination absolue. Il n'a jamais opposé de résistance à son chef, il n'a même pas fait d'observations.

» D. Quelles mesures avez-vous prises pour assurer la destruction du matériel et de l'armement?

» R. Je n'avais aucune mesure de ce genre à prendre spontanément; j'étais sous la dépendance du maréchal; c'était à lui de prendre les dispositions qu'il jugeait convenables.

» D. Mais enfin, vous auriez dû détruire le matériel de la place?

» R. Aucun des chefs de corps d'armée n'a détruit son matériel. »

Le président fait remarquer au général Coffinières qu'il ne se trouvait pas dans les mêmes conditions que les autres généraux : ceux-ci n'étaient absolument que des subalternes, tandis que lui était le chef supérieur. Un commandement indépendant de l'armée du Rhin. Les ordres de destruction du matériel, indispensables pour les chefs des différents corps d'armée, n'étaient pas nécessaires pour le gouverneur de Metz.

M. Coffinières n'a pas pensé à tout cela, il le déclare nettement. Il n'a pas cru pouvoir prendre sur lui une mesure d'une si haute importance.

Arrivons à la question des drapeaux. C'est le général Coffinières qui, le premier, a reçu l'ordre relatif à la destruction des drapeaux, ordre qu'il a transmis au gouverneur de l'arsenal.

Interrogé sur ce qu'il pense de cet ordre, le général déclare qu'il l'a cru définitif et qu'il a considéré les drapeaux comme devant être brûlés.

Rien ne lui était plus facile que d'ordonner au directeur de l'arsenal de brûler ces sortes d'ordres, de les brûler effectivement; mais il a fait pour les drapeaux comme pour le matériel de la place, c'est-à-dire qu'il n'a rien fait.

En somme, le rôle du commandant supérieur de Metz fut aussi peu brillant que possible.

Depuis lors, cet officier supérieur a fait peu parler de lui; il a été nommé en 1873 membre d'une commission mixte des travaux publics au ministère de la guerre.

COFICHE s. f. (ko-fi-che). Nom que donnent les Grannvillais à l'haliotide ou oreille de mer. Il On dit aussi CODFICHS.

COGGIA s. f. (kog-jia — nom d'homme). Nom donné à une coquille univalve de Marseille par M. Coggia, employé de l'observatoire, dans la nuit du 17 au 18 avril 1874.

* **COGNAC**, ville de France (Charente), ch.-l. d'arrond., à 51 kilom. d'Angoulême par le chemin de fer; pop. aggl., 12,761 hab. — pop. tot., 13,677 hab. L'arrond. comprend 4 cant., 62 comm., 67,261 hab. D'après quelques historiens, Cognac est le *Compniacte* ou le *Cunaco* de la Table Théodosienne. On trouve dans les environs de nombreux débris de l'époque romaine. « Cognac, dit le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, est aujourd'hui le centre et l'entrepôt des eaux-de-vie si renommées qui se fabriquent dans les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, et principalement dans les communes environnantes de la Champagne (cantons de Cognac, de Segonzac et d'Archiac). Elles se distillent des eaux-de-vie de toute provenance par un double mérite : la délicatesse et la puissance de leur arome. La production de l'eau-de-vie donne lieu à Cognac à un mouvement d'affaires de près de 90 millions de francs, année commune. Presque toutes les eaux-de-vie de Cognac sont enlevées, au sortir de l'alambic, par l'Angleterre, la Russie et l'Amérique. Plusieurs des négociants de Cognac ont des succursales à Bordeaux, à Londres et à New-York.

» L'industrie de Cognac consiste principalement dans la fabrication des appareils pour la distillation et dans la tonnellerie. »

En 1864, la ville de Cognac a fait élever une statue équestre en bronze à François Ier, né à Cognac. Cette œuvre d'art a pour auteur M. Etex. Le sculpteur a représenté le héros de Marignan bardé de fer et lançant son cheval au galop dans la mêlée ; il a l'épée à la main et vient de renverser une ligne de piquiers suisses; un Espagnol s'élance pour l'arrêter. Le piédestal, en marbre blanc, est orné de huit bas-reliefs retraçant divers épisodes de la vie de François Ier.

En 1867, deux embranchements des chemins de fer des Charentes ont été inaugurés ; l'un relie Cognac à Angoulême, l'autre Cognac à Rochefort.

COGNAT (Joseph), journaliste français, né à Montréal (Ain) en 1821. Il entra dans les ordres, puis il collabora à l'*Ami de la religion*, dont il fut rédacteur en chef de 1852 à 1855. L'abbé Cognat a publié depuis lors : *l'Univers jugé par lui-même ou Etudes et documents sur le journal l'Univers* (1856, in-89); *Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa politique* (1859, in-89); *Polémique religieuse. Quelques pièces pour servir à l'histoire des controverses de ce temps* (1861, in-12); la *Suède libérale devant l'Europe* (1862, in-89); *Vie de Mgr Alexandre-Raymond Devie* (1865, 2 vol. in-89); *Lettre à M. Gambetta, orateur de Saint-Quentin* (1872, in-12). L'abbé Cognat a publié une édition des *Mémoires* de Mme de Motteville, adaptée à l'usage de la jeunesse.

* **COGNIARD** (Charles-Théodore), auteur dramatique. — Il est mort à Paris en 1872. Les dernières pièces qu'il a composées en collaboration avec son frère sont : la *Reine Crinoline* et *Bayonne et Biarritz*, pièce fantastique en cinq actes (1863); les *Voyages de la Vérité*, pièce fantastique en cinq actes (1864), avec Bourget; *Gregoire*, vaudeville en un acte (1865), avec Bernard Lopez; l'*Homme masqué et le sanglier de Bougival*, folie en un acte (1868). — Son neveu, Léon COGNIARD, né en 1828, est mort en 1871. Il a associé M. Moreau-Sainti dans la direction du théâtre des Folies-Dramatiques et écrivit, avec H. Bocage, un vaudeville intitulé : *C'est au-dessus* (1868).

COGNOSCIBLE adj. (kog-noss-si-ble — du lat. *cognoscere*, connaître). Philos. Qui peut être connu, qui est accessible à l'intelligence humaine.

***COGNOSCO** s. m. (kog-no-sko). Mastic dont on se sert pour remplir les gelivures du bois.

COGRUS s. m. (ko-grus). Ichthyol. Genre douteux de poissons, qu'on croit appartenir au genre ophisure.

* **COHEN** (Joseph), publiciste français. — En 1833, il devint rédacteur en chef du *Paqueboat du Constitutionnel*, puis du *Journal de l'Empire*, dans lequel il se fit l'apologiste ardent du despotisme impérial. En 1860, M. Cohen quitta ce journal pour fonder, avec M. de la Guéronnière, la *France*, nouvel organe impérialiste dont il fut également le rédacteur en chef. Au commencement de 1869, il quitta cette feuille et s'occupa d'affaires financières. En juillet 1871, il entra à la *Presse*, dont il conserva pendant un certain temps la direction. En 1872, M. Cohen se chargea, moyennant le prélèvement d'une commission, de procurer des bailleurs de fonds à M. Alphonse Millaud, qui avait entrepris de liquider la désastreuse situation financière que Molse Millaud avait laissée en mourant. Il lui donna l'idée du syndicat pour l'emprunt de 1872, et, avec M. Polydore Millaud, en police correctionnelle, sous l'inculpation d'escroquerie, le 12 juin 1873, et se vit condamné à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende. M. Cohen avait été nommé en 1867 officier de la Légion d'honneur, pour services rendus à l'Empire.

COHENDY (Michel), archéologue français, né à Clermont-Ferrand en 1811. Elève de l'Ecole des chartes, il est devenu archiviste du département du Puy-de-Dôme, membre de l'Académie de Clermont et de plusieurs autres sociétés savantes. Outre des mémoires publiés dans le recueil de l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont-Ferrand, on lui doit : *Inventaire de toutes les chartes antérieures au XIIIe siècle qui se trouvent dans les archives de la préfecture du Puy-de-Dôme* (1855, in-80); *Monographie historique de la juridiction consulaire en Auvergne* (1856, in-89); *Mémoire historique sur les modes successifs de l'administration dans la province d'Auvergne et le Puy-de-Dôme* (1856, in-89); *Chroniques d'Auvergne* (1858, in-89); *Note sur la papeterie d'Auvergne* (1863, in-89); *Notice sur les entreprises de dessèchement des lacs et marais dans la généralité de l'Auvergne* (1870, in-89); *Céramique arverne et faïence de Clermont* (1874, in-89), etc.

COHINE s. f. (ko-i-ne). Bot. V. CRESCENTIE.

COHOBATEUR adj. m. (ko-o-ba-teur — rad. *cohobation*). Qui sert à opérer la cohobation : *Appareil* COHOBATEUR.

* **COIFFER** v. n. ou tr. — Prendre ou porter pour coiffure : COIFFER *la tiare*.

* **COIGNARD** (Louis), peintre paysagiste français. — De 1864 à 1869, M. Coignard n'envoya rien aux Salons de peinture. Il reparut à celui de 1870 avec le *Lac*, paysage peuplé d'animaux. Depuis lors, il a exposé : *Troupeau sur la lisière d'une forêt*, *Vaches au marais* (1873); *Troupeau de vaches au pâturage* (1874); *Un troupeau de moutons*, *Une matinée dans les herbages* (1875); *Bœufs au repos*, *Abreuvoir dans une prairie de la vallée d'Auge* (1876), etc.

* **COIN-DELISLE** (Jean-Baptiste-César), jurisconsulte. — Il est mort en 1865.

COÏTAL, ALE adj. (ko-i-tal, a-le — rad. *coït*). Physiol. Qui a rapport au coït.

COJEDÈS, un des Etats ou provinces de la république de Venezuela ; ch.-l., San-Carlos.

* **COLA** s. f. — Ichthyol. Nom donné à l'alose dans les provinces du Midi.

COLASPISOME s. m. (ko-la-spi-so-me — de *colaspis*, et du gr. *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des chrysomélines, qu'on appelle aussi ACIS.

COLATOIRE adj. (ko-la-toire — du lat. *colare*, couler). Anat. Se disait autrefois des organes appelés aujourd'hui dépuratears, tels que le rein, le foie.

COLAXA, épouse d'Inachus et mère de Phoronée. Elle est plus souvent appelée Mélie.

COLAXAS, fils de Jupiter et de la nymphe Hora. Il était roi des Insulates, qui, en souvenir de son origine, prirent la foudre pour armoiries.

Colbert et son temps, par M. Alf. Neymarck (Paris, 1877, 2 vol.). Les documents abondent sur Colbert : la Bibliothèque nationale, les Archives, les ministères en offrent en grand nombre, et tous sont précieux au plus haut point. Nous n'en citons même pas à déplorer absolument la perte de ceux que renfermait le ministère des finances et que l'incendie de 1871 a détruits. Quelque regrettable que soit cette perte, ce fonds d'une richesse extrême n'a pas complétement disparu. M. Pierre Clément avait pu le compulser avant 1870 pour son grand ouvrage sur l'administration de Colbert. M. Neymarck a donc eu à sa disposition tout un monde de recherches, et, si nous constatons ce fait, c'est pour bien poser dimension mérite, qui ne saurait être contesté, pour établir la sûreté de ses renseignements. M. Alf. Neymarck a puisé à toutes ces sources communes. A d'autres encore, et il trace de la carrière du grand ministre un exposé détaillé, mais un peu sec parfois, comme une nomenclature. En revanche, notamment dans le deuxième volume, il nous donne la vie intime domestique de Colbert, sur ses goûts, sur ses délassements aux rares heures de loisir, des renseignements curieux, instructifs, piquants même, car ils éclairent d'un jour nouveau, plus sociable, plus doux, la figure un peu sombre, un peu dure de cet homme de marbre, « comme l'appelait Gui Patin.

Colbert descendait-il réellement des Kolberg d'Ecosse ? et doit-on prendre au sérieux la magnifique origine que lui trouvèrent un jour des généalogistes complaisants ? M. Neymarck n'éclaircit pas la question, et partit et attacher assez peu d'importance. Ce qui est certain, c'est que Colbert était un bourgeois, qu'il l'a toujours été et que nul ne le fut plus que lui. Il avait toutes les allures, toutes les qualités et aussi tous les défauts : économe, rigide, âpre et infatigable; d'un esprit qui n'avait ni l'éclat ni la grâce, mais solide, robuste, dont tous les ressorts étaient ainsi que l'a dit M. Bérard, admirablement montés et bandés pour l'action soutenue ; d'une précision qui se révélait dans les moindres détails. Son père était un drapier de Reims, à l'enseigne du *Long-vêtu*. Il avait pour oncle un autre négociant, un des plus riches bourgeois de Reims, Nicolas Colbert, auquel Colbert débuta. Il y resta quelques mois; de là, il passa à Lyon commis d'un banquier, puis à Paris, où il entra dans les bureaux des finances. Détail singulier, il dut la faveur d'y être admis aux démarches et à l'appui de Le Tellier, le père de son futur rival. Colbert ne tarda pas à faire distinguer, et son nom arriva aux oreilles de Mazarin, qui le choisit comme intendant; ce fut le point de départ de sa fortune. Confident du cardinal, Colbert était déjà un personnage lorsque Mazarin mourant le légua, dans une parole restée célèbre, à Louis XIV et à la France.

Après la chute de Fouquet, Colbert devint contrôleur général des finances, et son activité merveilleuse s'étendit bientôt sur les branches de l'administration les plus opposées. On est saisi, dit avec raison M. Bérard, quand on considère le fardeau, l'écrasant fardeau qu'il a supporté durant plus de vingt années, sans faiblesse, jusqu'au dernier jour de sa vie, embrassant sans peine d'ensemble et pour tout renouveler. Louvois, lui, n'est jamais, au demeurant, qu'un seul ministre à conduire : la guerre ; mais Colbert! Songez que dans ses mains il tenait quatre ou cinq départements ministériels, et quels départements ! les finances, le commerce et l'industrie, la marine, l'intérieur, jusqu'aux beaux-arts et aux lettres, les lettres du siècle de Louis XIV!

M. Neymarck suit tour à tour Colbert dans ces administrations si diverses, où tout était à créer ou à refaire : dans les finances, que depuis Sully, étaient redevenues ce qu'elles étaient sous les Valois, ce qu'elles redeviendront après Colbert, ce qu'elles seront à la veille de la Révolution, qu'elles amenèrent, par la lutte qu'il soutint, de 1660 à 1666, contre le haut clergé anglican orthodoxe.

Il commença ses études à l'école de Deventer et les termina au collége de Cambridge. Après avoir professé les mathématiques à l'école d'Harrow de 1837 à 1846, il devint rec-

teur dans le Norfolk. En 1849, il publia des *Eléments d'algèbre* et, quatre ans plus tard, des *Eléments d'arithmétique*. En 1853, il publia ses *Sermons de village*, où fit revivre docteur et fut sacré évêque de Natal, diocèse créé pour lui et qui jusque-là avait fait partie de l'évêché de Capetown (Afrique méridionale). A peine nommé, il partit pour visiter son diocèse et publia le résultat de son exploration et de ses recherches scientifiques dans un livre ayant pour titre : *Dix années en Natal* (Londres, 1855). A son retour en Angleterre, il essaya d'obtenir pour la colonie des dégrèvements d'impôts et repartit pour la Cafrerie, suivi de quelques missionnaires. Il se mit alors à étudier la langue des naturels et fut bientôt en mesure de rédiger une grammaire et un dictionnaire. Il entreprit une traduction de la Bible dans la langue des naturels de son diocèse et dressa quelques jeunes Cafres qui l'aidèrent dans ce travail.

Les missionnaires qui l'avaient précédé sur ce territoire ayant des longtemps pris l'habitude de refuser le baptême aux Cafres polygames qui ne voulaient point se séparer de leurs épouses, l'évêque Colenso crut devoir les autoriser à garder celles qu'ils avaient, sous la réserve qu'ils n'en prendraient plus d'autres et reviendraient à la monogamie par extinction naturelle de leurs femmes. Il motiva sa conduite en cette circonstance dans une lettre qui fit grand bruit et qui, sous le titre de *Lettre ouverte de l'archevêque de Cantorbéry*, parut à Londres en 1860. Cet écrit fut bientôt suivi de deux autres qui eurent également un grand retentissement. L'un, *Saint Paul's epistle to Romans, newly translated* (Londres, 1861), soutenait que les païens ne pouvaient être condamnés à des peines éternelles; l'autre, *The Pentateuch and Book of Joshua examined* (Londres, 1862, 2 vol.), mettait en doute l'authenticité des livres de l'Ancien Testament.

Colenso était de retour en Angleterre pour se défendre contre les attaques dont il était l'objet, et, tandis qu'il se rendait en Europe, il fut déposé de son siége par l'évêque de Capetown, son métropolitain.

Il appela de cette sentence à la commission judiciaire, et, vers 1865, elle déclarait que l'évêque de Capetown avait outre-passé ses droits en déposant Colenso. Le haut clergé ne se tint pas pour battu, et un concile, auquel furent convoqués tous les évêques anglicans de la métropole et de ses colonies, confirma la sentence prononcée par l'évêque de Capetown. Cette affaire qui avait fait tant de bruit s'apaisa, et Colenso rentra dans l'obscurité.

COLÉORHEXIE ou **COLÉORRHEXIE** s. f. (ko-lé-o-ré-ksi — du gr. *koleos*, étui; *rhéxis*, rupture). Méd. Rupture du vagin, dans certains accouchements laborieux.

COLÉRHINE s. m. (ko-lé-ri-ne — du gr. *koleos*, fourreau; *rhin*, nez). Entom. Syn. présumé de CHÉROPLATYS.

* **COLET** (Louise RÉVOIL, dame), femme de lettres. — Elle est morte à Paris le 7 mars 1876. Les derniers ouvrages qu'elle a publiés sont : la *Satire du siècle*. *Paris matière* (1868, in-89); la *Satire du siècle*. *La voix du Tibre* (1868, in-89); les *Dernières années, mœurs vertigineuses d'Italie* (1868, in-12); les *Petits messieurs* (1869, in-18); les *Décotes du grand monde* (1870, in-12); *Edgar Quinet. L'esprit nouveau* (1875, in-12).

COLFAVRU (Jean-Claude), avocat et homme politique français, né à Lyon en 1820. Issu d'une famille d'artisans, il prit part comme tambour, à dix ans, à un mouvement populaire qui eut lieu à Lyon lors de la révolution de 1830 et fut admis peu après comme boursier au collége. Lorsqu'il eut terminé ses classes, M. Colfavru alla étudier le droit à Besançon, où il fut reçu licencié en 1845. S'étant rendu alors à Paris, il se fit inscrire sur le tableau de l'ordre des avocats et se lança avec ardeur dans la politique. Après la révolution de 1848, il devint un orateur des clubs, et il fut transporté sans jugement en septembre 1849. Ayant recouvré la liberté, M. Colfavru fut élu, dans une élection partielle, au mois d'avril 1850, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative. Il y siégea à l'extrême gauche, fit une ardente opposition à la politique réactionnaire de Louis Bonaparte et fut emprisonné à Mazas de sa vie, embrassant sans peine d'ensemble et pour tout renouveler. Louvois, lui, n'est jamais, au demeurant, qu'un seul ministre à conduire : la guerre ; mais Colbert! Songez que dans ses mains il tenait quatre ou cinq départements ministériels, et quels départements ! les finances, le commerce et l'industrie, la marine, l'intérieur, jusqu'aux beaux-arts et aux lettres, les lettres du siècle de Louis XIV!

M. Neymarck suit tour à tour Colbert dans ces administrations si diverses, où tout était à créer ou à refaire : dans les finances, que depuis Sully, étaient redevenues ce qu'elles étaient sous les Valois, ce qu'elles redeviendront après Colbert, ce qu'elles seront à la veille de la Révolution, qu'elles amenèrent, par la lutte qu'il soutint, de 1660 à 1666, contre le haut clergé anglican orthodoxe.

Il commença ses études à l'école de Deventer et les termina au collége de Cambridge. Après avoir professé les mathématiques à l'école d'Harrow de 1837 à 1846, il devint rec-

Du mariage et du contrat de mariage en Angleterre et aux Etats-Unis. Législation comparée de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France (1868, in-80).

COLFAX (Schuyler), homme d'Etat américain, né à New-York le 23 mars 1823. Il fut compositeur dans une imprimerie de New-York. Vers 1844, il fonda une feuille politique, dans laquelle il défendit les idées de l'ancien parti whig. Environ dix ans plus tard, M. Colfax s'attacha au parti républicain et fut nommé en 1854, dans l'Etat d'Indiana, député au congrès de Washington. Il prit une part active aux discussions de la Chambre, y fit preuve d'une remarquable facilité oratoire et devint en 1863 président du congrès. M. Colfax était devenu un des chefs du parti républicain, lorsqu'aux élections de 1868 il fut porté candidat à la vice-présidence de la république, en même temps que le général Grant était désigné pour la présidence. Ayant été élu, il présida, à ce titre, le Sénat des Etats-Unis. Lors de la seconde présidence de Grant en 1872, il fut remplacé par M. Wilson. M. Colfax jouissait aux Etat-Unis d'une grande réputation d'intégrité, lorsqu'en janvier 1873 il fut compromis dans des actes de corruption révélés à la suite d'une enquête faite par la Chambre des représentants. Accusé d'avoir reçu des actions du Crédit mobilier, grande société financière fondée dans un but de spéculation par les administrateurs du chemin de fer du Pacifique, afin d'aider cette compagnie à se soustraire à ses obligations vis-à-vis de l'Etat. M. Colfax affirma sous la foi du serment qu'il n'avait reçu aucune action de cette société, mais il fut bientôt démontré qu'il était entré en marché avec un nommé Oakes, qui avait reçu des actions et même touché une prime de 1,200 dollars. Il se trouva compromis avec MM. Bonaparte Patterson, Brooks, Bingham, Kelly, Wilson, etc., et l'affaire eut un retentissement considérable. A la suite de l'enquête, la Chambre des représentants, usant d'une coupable indulgence, se borna à déclarer qu'elle condamnait absolument la conduite de MM. Ames et Brooks. Un député, M. Wood, proposa de décréter d'accusation l'ex-vice-président des Etats-Unis ; mais cette proposition fut rejetée à une minorité de 4 voix. Sur les conclusions de M. Butler, la Chambre déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuite, parce que les faits reprochés à M. Colfax étaient antérieurs à son élection comme vice-président de la république. Le pays ne sanctionna point cette décision. M. Colfax vit briser alors sa carrière politique, qui avait été des plus brillantes, et la grande situation qu'il occupait dans l'Etat.

COLGRAVE s. m. (kol-gra-ve). Ornith. Un des noms du corbeau.

COLIAS, surnom de Vénus, qui avait un temple élevé sur le cap *Colias*, en Attique, cap qui s'avançait sur le golfe Saronique, au S.-E. du port de Phalère. Les images des Générosités étaient placées à côté de la statue de la déesse.

* **COLIGNY**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Bourg; pop. aggl., 716 hab. — pop. tot., 1,650 hab. Château sur une petite éminence.

COLIGNY (Charles), littérateur, né à Paris vers 1823, mort dans la même ville en 1874. En 1848, il était capitaine dans la garde mobile et il fut décoré après les journées de Juin; mais il ne porta pas sa croix parce qu'elle lui rappelait un souvenir de la guerre civile. Charles Coligny avait publié des poésies et des articles littéraires dans diverses feuilles, lorsqu'il entra à l'*Artiste*, où il devint secrétaire de la rédaction et dont il fut un des principaux collaborateurs. « C'était, a dit de lui M. Arsène Houssaye, un esprit ingouvernable, qui ne pouvait vivre qu'en toute liberté. Je lui laissai faire ce qu'il voulut dans l'*Artiste*, trop heureux de le voir parmi mes meilleurs amis. On aime ces beaux insouciants qui ne croient pas au lendemain et qui ne demandent qu'à cueillir l'heure. Il aimait le travail, mais il ne pouvait s'acclimater dans l'étude; le rêve tuait en lui la méditation. » Au contact de M. Arsène Houssaye, cet indisciplinable bohème était devenu un raffiné littéraire; poète et prosateur, il aimait l'éclat du style, la phrase brillante, la couleur ; les réalités lui inspiraient une horreur profonde. Il éparpilla son esprit en articles de journaux sans laisser aucun livre. Vers la fin de sa vie, il se fit renoncer membre du Caveau, et il eut l'idée d'écrire l'histoire de la chanson française. Pour la première fois, on le vit se livrer à un travail régulier; mais il ne devait point terminer son œuvre. Atteint d'une maladie grave, il dut être transporté à l'hôpital La Riboisière, où il mourut à la suite d'une douloureuse opération.

* **COLIN** (Alexandre-Marie), peintre d'histoire. — Il est mort à Paris en novembre 1875. Colin n'avait cessé d'exposer jusqu'à l'année qui précéda sa mort. Nous citerons, parmi ses derniers tableaux : le *Christ aux Oliviers*, *Halte de bohémiens* (1866) ; le *Roi Candaule*, *Satyre et Bacchante* (1865) ; *Adam et Eve*, *Bruyères* (1867) ; la *Joie du foyer*, *Qui donne aux pauvres prête à Dieu* (1868) ; le *Cid*, la *Petite sœur* (1869) ; *Coup de vent* (1870) ; *Un drame en mer* (1873) ; *Avant le mariage*, *Enfant* (1874). Colin avait obtenu des médailles de 2e classe en 1824 et 1831, une 1re médaille en 1840 et la croix de la Légion d'honneur en 1873.

COLIN (Gabriel-Constant), vétérinaire français, né à Molians (Haute-Saône) en 1825. Elève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, il est devenu professeur à cette école et membre de l'Académie de médecine (1865). M. Colin a publié un grand nombre d'articles dans les *Annales des sciences naturelles*, le *Recueil de médecine vétérinaire*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. On lui doit, en outre : *Traité de physiologie comparée des animaux domestiques* (1854-1856, 2 vol. in-89, avec figures; réédité en 1871-1872); *Recherches sur une maladie vermineuse du mouton due à la présence d'une linguatule dans les ganglions mésentériques*.

COLIN (Léon-Jean), médecin français, né à Saint-Quirin (Meurthe) en 1830. Il entra à dix-huit ans dans le service de santé de l'armée et fut reçu docteur en 1850. Aide-major en 1853, major de 2e classe en 1859, de 1re en 1863, médecin principal de 2e classe en 1868, il a été élevé, en 1872, à la 1re classe. Le docteur Colin est professeur de maladies et épidémies des armées à l'Ecole de médecine du Val-de-Grâce. Il a été promu officier de la Légion d'honneur en 1871. On doit à ce savant distingué, outre des articles publiés dans les *Archives générales de médecine*, dans les *Annales d'hygiène publique*, etc., plusieurs ouvrages estimés : *De la tuberculisation aiguë* (1861, in-89) ; *De la valeur de la respiration saccadée comme signe de début de la tuberculisation pulmonaire* (1861, in-89); *Observations de tumeurs phlegmoneuses de la fosse iliaque droite* (1862, in-89); *Etudes critiques de médecine militaire* (1864, in-89) ; *De la mélancolie* (1866, in-89) ; *Traité des fièvres intermittentes* (1870, in-89) ; la *Variole au point de vue épidémiologique et prophylactique* (1873, in-89) ; *Nouvelles recherches expérimentales sur l'action des matières putrides* (1873, in-89) ; *Epidémies et milieux épidémiques* (1874, in-89). *Phthisie galopante et tuberculisation aiguë* (1874, in-89) ; *Du ténia dans l'armée* (1876, in-89) ; *Rapports des oreillons avec les fièvres éruptives* (1876, in-89) ; *Diapédèse des leucocytes chez l'homme* (1876, in-89), etc.

COLIOLE s. f. (ko-li-o-le). Bot. Plante de la Cochinchine.

COLIPHIME s. m. (ko-li-fi-me). Ornith. Syn. de CHIZERIUS.

* **COLISA** s. m. — Encycl. Ichthyol. Grâce à la persévérance d'un pisciculteur intelligent, M. Carbonnier, une espèce de ce genre, la plus belle et la plus intéressante de toutes, a pu se multiplier dans les aquariums, où ses mœurs, très-curieuses, ont été soigneusement étudiées : c'est le *colisa rainbow fish* (poisson arc-en-ciel), qui habite les étangs et les fossés alimentés par les eaux du Gange. Il est long de 0m,04. Tout son corps a des reflets changeants d'un éclat merveilleux et qui justifie le nom que lui ont donné les Anglais. Les joues, la gorge, le ventre sont d'un magnifique vert irisé. Douze ou treize bandes d'une autre teinte verte ondulent le corps transversalement. Mais les habitudes de ce poisson sont encore plus intéressantes que la vivacité de ses couleurs. L'mâle, comme celui de quelques autres espèces, construit un nid où il soumettra les œufs pondus par la femelle à une véritable incubation. La édification des poissons n'est plus aujourd'hui un fait isolé ; mais les procédés du *colisa* arc-en-ciel lui sont tout à fait spéciaux et méritent d'être décrits.

Quand le moment de la ponte est proche, le mâle combine la femelle d'attentions bizarres, qui rappellent celles de quelques oiseaux, mais qui ne paraissent avoir ici aucune interprétation possible, puisque l'union des sexes, qui explique toutes les coquetteries des oiseaux, est interdite à ces poissons. Néanmoins, le mâle tourne longtemps en frétillant autour de la femelle, qui reste entièrement immobile et insensible, en apparence, à ces agaceries. Le mâle cueille ensuite quelques brins de conferves, qu'il amène à la surface de l'eau, et comme leur poids spécifique les ramènerait au fond, il amoncelle en dessous des bulles d'air qui les maintiennent au niveau du liquide. Il réussit ainsi, dans une journée de travail, à construire une île circulaire d'environ 0m,08 de diamètre. Quand son ouvrage en est là, il continue à accumuler de l'air vers le centre de son île flottante, de façon que le milieu de celle-ci finit par s'élever graduellement et par former une sorte de dôme de verdure. Il ajoute ensuite à son ouvrage un bord plat de 0m,02 de largeur, imitant le rebord d'un chapeau hémisphérique. Quand ce travail est terminé, il ramène et rattache les brins qui flottent épars, aplatit, à l'intérieur, les feuilles qui dépassent la surface de la construction, tasse et polit tout son ouvrage en le frottant avec son corps, jusqu'à ce qu'il en ait fait une sorte de feutre.

Cependant la femelle, restée inactive jusque-là, pénètre sous le dôme et y dépose de cinq à dix œufs. Cette ponte se renouvelle ensuite plusieurs fois, jusqu'à ce que la masse des œufs atteigne le nombre de 130 à 160. La femelle s'éloigne alors pour toujours, et le mâle reprend son œuvre, il range soigneusement les œufs dans l'intérieur du dôme,

rapproche ensuite par-dessous le bord horizontal disposé autour du nid, rétrécit l'ouverture inférieure, de façon à ne plus avoir que la place nécessaire pour pénétrer dans le nid, et se place en travers de l'ouverture pour commencer l'incubation. Au bout de trois jours, quand la plupart des œufs sont éclos, il monte au fond du dôme, le perce, et, l'air se dégageant librement, le nid s'enfonce dans l'eau et entraîne la couvée. Mais comme les embryons sont encore hors d'état de vivre en liberté, le père prévoyant dispose autour de la porte du nid une sorte de filet de brindilles. Si quelque larve, déjà assez développée, s'avise de s'échapper pendant ce travail, il la poursuit et la ramène dans sa prison. Les jeunes poissons y passent encore dix jours, après quoi ils sont abandonnés à eux-mêmes.

Un couple de *colisas* arc-en-ciel, maintenu par M. Carbonnier dans une eau à environ 25°, lui a donné, dans une seule année, trois pontes composées en moyenne de 150 œufs.

* **COLLA** s. m. — Suc résineux dont on se sert en Orient pour coller les bois de marqueterie.

Collaboration (UNE), tableau de Gérome. Sous ce titre un peu vague, mais qui indique nettement qu'il n'a pas eu la prétention de faire un tableau d'histoire, M. Gérome a mis en scène deux de nos plus grands écrivains; il a représenté Corneille lisant à Molière le deuxième ou le troisième acte de *Psyché*. La conférence a lieu dans une chambre basse à haute cheminée. Les deux poëtes sont séparés par une longue table dont Corneille occupe le haut bout, comme pour marquer la préséance de la renommée et de l'âge. Il est assis sur le bord d'un vaste fauteuil, le manuscrit à la main. Molière, accoudé à l'autre extrémité de la table, écoute attentivement le vieux maître et l'enveloppe d'un regard perçant qui le scrute et le pénètre; il a l'air de chercher ce qu'il peut y avoir encore de génie dans cette tête grise, et quel parti il conviendra d'en tirer. Son costume de gentilhomme contraste avec le négligé de l'auteur du *Cid*.

Ce tableau, de petite dimension, est traité avec la netteté spirituelle qui distingue la plupart des œuvres de M. Gérome. « Molière est un fin portrait, dit M. Paul de Saint-Victor. Le fier profil de Corneille, ciselé de traits incisifs, exprime une dignité magistrale. Peut-être le vieux poëte lit-il la déclaration de l'Amour, et la scène s'animerait alors d'une pointe secrète de rivalité. Corneille aimait Mlle Molière, qui joua le rôle de Psyché, et il mit dans ces vers brûlants toute la flamme que couvait son cœur... N'est-ce pas une chose touchante que le grand Corneille cachant sa tête blanchie, pour avouer son amour, sous le masque rayonnant d'Eros? » M. de Saint-Victor ajoute: « L'exécution est en accord parfait avec le sujet, discrète, silencieuse, un peu trop sourde et trop étouffée peut-être. Cela donne l'idée d'un Terburg assombri et poussé au noir. » Un critique a loué M. Gérome d'avoir conservé au vieux Corneille le fier profil d'hidalgo qu'il avait dans sa jeunesse, au lieu de l'avoir peint tel qu'on le voit dans un tableau du musée de Rouen, avec les traits déformés et la tournure affaissée par la vieillesse, sans moustaches, le front ridé et étouffé sous l'immense perruque du temps de Louis XIV. D'autres critiques ont, au contraire, reproché à M. Gérome de n'avoir su donner ni à Corneille ni à Molière une dignité suffisante et de ne les avoir pas même faits ressemblants. Suivant M. Burty (*République française*), le Molière de M. Gérome serait « bossu et obèse », tandis que le Corneille serait « sec comme un vieux revendeur allemand. » M. Louis Gonse, non moins sévère, a vu dans ce tableau « deux marchands de bœufs concluant une affaire. » La *Collaboration* a figuré, avec deux autres tableaux (*Rex tibicen* et l'*Eminence grise*) du même auteur, au Salon de 1874. M. Gérome ayant obtenu pour ces ouvrages la grande medaille d'honneur, beaucoup de journaux ont protesté avec vivacité contre la décision du jury; ils ont fait remarquer, non sans raison, qu'une récompense aussi haute devait être réservée pour des œuvres d'un caractère plus profond et d'une exécution plus ample, plus forte, plus sévère. On a du reste remarqué que M. Gérome, qui voyageait en Hollande au moment où fut prise la décision du jury, s'empressa, dès qu'il en fut informé, de télégraphier qu'il refusait la grande médaille; il pouvait d'autant mieux renoncer à cette récompense, qu'il l'avait déjà obtenue en 1867, pour un ensemble d'œuvres vraiment remarquables. Le jury du Salon de 1874 maintint sa sentence.

C'est pour M. Stewart, riche amateur américain, que M. Gérome a peint *Une collaboration*.

COLLÆA s. f. (kol-lé-a). Bot. Syn. de CHRYSANTELLE.

* **COLLARDEAU DU HEAULME** (Charles-Félix), mécanicien français. — Il est mort en 1869.

COLLAS (Louis-Charles), littérateur français, né à Bécherel (Ille-et-Vilaine) en 1825. Il est fils d'un ancien payeur des armées. Lorsqu'il eut terminé ses études au lycée de Rennes, il se fit recevoir licencié ès lettres et entra dans l'enseignement. Successivement professeur d'histoire au collége de Vannes (1848), de Boulogne-sur-Mer, d'Alençon, de Saint-Quentin, il fut ensuite attaché au lycée Charlemagne, à Paris; puis M. Louis Collas donna sa démission pour se consacrer à l'enseignement libre et aux lettres. Il a été à deux reprises membre du comité de la Société des gens de lettres. M. Louis Collas est un littérateur très-érudit, au style vigoureux, élégant et sobre. Outre de nombreux articles de littérature et d'histoire, des nouvelles, des romans, publiés dans divers journaux et revues, notamment dans la *Revue des Deux-Mondes*, il a publié en volumes: la *Mort d'Abd-ul-Medjid* (1861, in-8°); *Histoire de l'empire ottoman et coup d'œil sur la Turquie actuelle* (1862, in-16); l'*Ile de Madagascar et le roi Radama II* (1862, in-8°); le *Récif des Triagos* (1868, in-12), recueil de nouvelles, comprenant *Une vieille fille*, *Mademoiselle de Montvert*, *Une méprise*, le *Cap des Tempêtes; Un exilé* (1872, in-12); le *Serment, souvenirs d'un médecin militaire* (1873, in-12); le *Bouquet de jasmin*, nouvelle (1874, in-12); *Jean Bresson*, histoire d'un paysan (1877, in-12), etc. Citons encore de lui un *Tableau de la France*, publié chez Fouraut.

COLLATE s. m. (kol-la-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide collique avec une base.

* **COLLATION** s. f. — Nom par lequel, au XIIIe siècle, on désignait les sermons prononcés soit aux vêpres, soit aux autres offices du soir.

* **COLLECTEUR, TRICE** adj. — Substantiv. Egout collecteur, ou égout qui reçoit les eaux de plusieurs égouts: *La canalisation souterraine de Paris se poursuit sur différents points, et chaque semaine voit achever quelques tronçons des principaux tributaires du* COLLECTEUR *général qui débouche en Seine, près du pont d'Asnières.* (Journ.)

COLLECTIVISME s. m. (kol-lè-kti-vi-sme). Théorie sociale qui consiste à supprimer la propriété individuelle pour la remettre intégralement entre les mains de l'Etat, de la société.

— **Encycl.** C'est au congrès de la Paix et de la Liberté, tenu à Berne en 1868, que fut pour la première fois prononcé le mot de *collectivisme;* voici dans quelles circonstances. On discutait une résolution présentée par Bakounine, E. Reclus, Jaclard, Wiroubof et quelques autres, dans laquelle il était question « d'égalisation des classes et des individus. » La lutte promettait d'être vive, car le parti communiste avait de nombreux adversaires dans le congrès, lorsque le Russe Bakounine prononça les paroles suivantes: « Je suis collectiviste et non pas communiste, et si je demande l'abolition de l'hérédité, c'est pour arriver rapidement à l'égalisation sociale. » Les partisans de Bakounine, qui, dans la même séance du congrès, lui succèdent à la tribune et viennent commenter et développer la pensée de leur chef de file, sont moins prudents que lui et, tout en évitant de prononcer le nom de communisme, ils exposent des théories qui amènent le rejet par le congrès des propositions formulées. A dater de ce moment, les collectivistes existent. Ils se séparent des socialistes libéraux et, pour mieux affirmer leur existence propre, fondent à côté de l'Association internationale des travailleurs, mais en acceptant toutefois les statuts généraux de cette société, une association ayant pour titre: l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, et dont nous allons citer le programme:

1° L'Alliance se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine.

2° Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun et que, conformément à la décision prise par le dernier congrès des ouvriers à Bruxelles (1868), la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

3° Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation aussi fausse qu'inique.

4° Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le capital.

5° Elle reconnaît que tous les Etats politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des associations, tant agricoles qu'industrielles.

6° La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale ou universelle des travailleurs de tous les pays, l'Alliance repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

7° Elle veut l'association universelle de toutes les associations locales par la liberté.

Au congrès de Bâle tenu en 1869, on entendit de nouveau Bakounine, qui, parlant au nom des collectivistes, proposa la formule de votation suivante:

« Je vote pour la collectivité du sol, en particulier et en général, de toute richesse sociale, dans le sens de la liquidation sociale.

» J'entends par liquidation sociale l'expropriation, en droit, de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'état politique et juridique, qui est la sanction et la seule garantie de la propriété actuelle et de tout ce qui s'appelle le droit juridique; et l'expropriation de fait, partout et autant qu'elle sera possible et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses.

» Quant à l'organisation postérieure, considérant que tout travail productif est un travail nécessairement collectif, et que le travail que l'on appelle improprement individuel est encore un travail produit par la collectivité des générations passées et présentes, je conclus, ajoute Bakounine, à la solidarisation des communes, proposée par la majorité de la commission, d'autant plus que cette solidarisation implique l'organisation de la société de bas en haut, tandis que le projet de la minorité nous parle de l'Etat.

» Je suis, ajoute-t-il, un antagoniste résolu de l'Etat et de toute politique bourgeoise de l'Etat.

» Je demande la destruction de tous les Etats, nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la fondation de l'Etat international des travailleurs. »

Cette proposition, déposée par le chef des collectivistes se disant non communistes, est combattue par les socialistes libéraux, et notamment par MM. Langlois, Tolain, Chemalé. Elle est adoptée à une très-forte majorité, et 54 voix sur 58 votants adoptent les théories de M. Bakounine et de ses amis. Cette victoire fut la seule que remportèrent les collectivistes. Le congrès terminé, ils disparurent.

Il résulte du récit que nous venons de faire qu'il est fort difficile de distinguer le *collectivisme* du communisme. Si le mot est nouveau, les idées sont les mêmes au fond, et pour en juger la valeur, il n'y a qu'à se reporter à l'article COMMUNISME, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

COLLECTIVISTE s. m. (kol-lè-kti-vi-ste). Partisan de la possession collective de la propriété.

* **COLLET-MEYGRET** (Pierre-Hector), administrateur français. — Il est mort en janvier 1876. En 1869, M. Collet-Meygret prit part, en qualité d'administrateur, à la fondation de la Société financière des halles, marchés et abattoirs de la ville de Naples, dont il devint successivement directeur par intérim (septembre 1870) et directeur définitif (mars 1871-avril 1873). En outre, il fut, en 1872, l'un des fondateurs administrateurs de la Société anonyme des ports, débarcadère maritime et terrains de Cadix. Grâce à de nombreuses réclames, M. Collet-Meygret parvint à trouver de nombreux actionnaires qui ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient été victimes de manœuvres frauduleuses. Dénoncé à la justice, l'ex-préfet bonapartiste fut arrêté, ainsi que M. Louault, administrateur de la Société des ports de Cadix. Le 19 juillet 1873, il fut condamné par le tribunal correctionnel de Paris à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende comme s'étant rendu coupable d'abus de confiance et d'escroquerie dans la gestion de la Société des ports de Cadix. Le 14 juillet 1874, il passa de nouveau en police correctionnelle pour les manœuvres frauduleuses auxquelles il avait eu recours lorsqu'il avait lancé la Société des halles et marchés de Naples, et fut condamné à deux ans de prison et 500 francs d'amende. Peu après, il fut rayé des cadres de la Légion d'honneur. Toutefois, grâce à l'intervention de ses amis bonapartistes, il fut gracié au mois d'octobre 1874.

COLLÉTIINE s. f. (col-lé-ti-i-ne — rad. *collétie*). Chim. Principe particulier existant dans la collétie.

COLLETTE s. f. (ko-lè-te — rad. *colle*). Petit seau de brasserie, contenant ce qui sert à coller la bière.

COLLIDINE s. f. (kol-li-di-ne). Chim. Alcaloïde, isomère de la xylidine, qu'on extrait de l'huile de Dippel et qui se trouve aussi, en petite quantité, dans la quinoléine brute, dans le goudron de houille, etc. La collidine est incolore; elle a une odeur aromatique assez agréable; sa densité est 0,921.

COLLIER s. m. — Mamm. Syn. de GÉORYQUE.

COLLIGNON, nom d'une famille d'imprimeurs de Metz, qui, sans avoir la notoriété des Estienne ou des Didot, compte parmi celles qui ont le plus contribué aux progrès de la typographie française. Son dernier représentant, Augustin Collignon, est mort à Metz en 1863. Elle était établie dans cette ville depuis deux siècles. En 1646, Pierre Collignon, son chef, avait acheté l'imprimerie de la famille Fabert, surtout illustrée par le premier roturier qui devint maréchal de France. Un livre intitulé: *Essai sur la typographie*, publié en 1828 par M. Teissier, sous-préfet de Thionville, donne la généalogie de ces Collignon à qui l'industrie a fait une noblesse. En 1628, il s'établit à Metz un imprimeur nommé Félix (Claude). Il venait de Vic, siége de la juridiction et chef-lieu du domaine temporel de l'évêque de Metz, et reçut des lettres patentes d'imprimeur du roi. C'est chez Claude Félix que Jean Anthoine apprit l'état d'imprimeur, et Félix lui donna pour épouse sa nièce, Marguerite Berthier, fille de feu Jean Berthier, imprimeur à Troyes. Plus tard, Félix maria sa propre fille à Pierre Collignon et, selon toute apparence, fut le maître, l'instituteur de ce gendre; ainsi c'est à Félix que remontent les familles Anthoine et Collignon, qui, pendant deux siècles, n'ont cessé d'exercer à Metz l'art de l'imprimerie. — COLLIGNON (Pierre), succédant à son beau-père, devint imprimeur de l'hôtel de ville de Metz le 14 mai 1646. Il exerça jusqu'en 1705. — COLLIGNON (Jean), fils du précédent, est nommé, en 1692, imprimeur-juré de l'hôtel de ville, pour jouir du privilége conjointement avec son père. On a des livres de son imprimerie datés de 1725. Il avait pris pour enseigne: *A la Science*. Son établissement était sur la place Saint-Jacques. — COLLIGNON (Pierre), son fils, eut sa survivance en 1719 et mourut jeune. Sa mère et sa veuve prirent alors la direction de l'imprimerie, sous le titre de Veuve Pierre Collignon. Un ouvrage sorti de leurs presses porte le millésime de 1744. La maison était toujours située sur la place Saint-Jacques; elle avait pour enseigne: *A la Bible d'or*. — COLLIGNON (Joseph) succéda en 1742 à sa mère et à son aïeule. Il conserva son imprimerie, sous l'enseigne de la *Bible d'or*, jusqu'en 1772. A cette époque, il donna sa démission en faveur de son cousin, Jean-Baptiste COLLIGNON, né à Metz en 1734. Celui-ci dirigea l'imprimerie de 1772 à 1794 et périt cette même année, victime de la tourmente révolutionnaire. — COLLIGNON aîné (Christophe-Gabriel), un de ses fils, continua la maison de 1794 à 1820. Enfin, en 1820, l'imprimerie passa dans les mains de M. COLLIGNON (Augustin), fils de Collignon aîné. Il s'en défit en 1846, et elle sortit de la famille. Il y avait deux siècles que la maison avait été fondée par le premier des Collignon, dont celui-ci était le cinquième descendant.

* **COLLIGNON** (Charles-Etienne), ingénieur français. — Il a été nommé par l'Assemblée nationale, le 22 juillet 1872, membre du conseil d'Etat par 561 voix. M. Collignon est commandeur de la Légion d'honneur depuis 1867.

COLLIGNON (Edouard), ingénieur français, né Laval en 1831. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des ponts et chaussées, M. Collignon reçut le diplôme d'ingénieur. Quelque temps après, il se rendit en Russie, où il fut employé à la construction des chemins de fer de ce pays. De retour en France, M. Edouard Collignon a été nommé professeur de mécanique appliquée à l'Ecole des ponts et chaussées. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui: *Ponts métalliques à poutres droites continues* (Saint-Pétersbourg, 1860, in-8°); *Essai sur les théories des parallèles* (1861, in-8°); les *Chemins de fer russes de 1857 à 1862. Etudes sur la Russie* (1864, in-8°), ouvrage réédité in-4° en 1868, avec atlas; *Théorie élémentaire des poutres droites, Ponts métalliques, ponts américains, combles* (1865, in-8°); *Cours élémentaire de mécanique* (1868, in-12); *Exposé de la situation de la mécanique appliquée* (1867, in-8°), avec M. Charles Combes; *Cours de mécanique appliquée aux constructions* (1869-1870, 2 parties, in-8°); *Traité de mécanique* (1873-1874, 3 parties, in-8°); les *Machines* (1873, in-12, avec vignettes); *Méthode géométrique d'évolution de certaines intégrales doubles* (1876, in-8°).

* **COLLIN DE PLANCY** (Jacques-Albin-Simon COLLIN, dit), littérateur français. — Parmi les dernières publications de ce fécond, mais inconstant écrivain, nous citerons: *Légendes des saintes images* (1862, in-8°); *Légendes des vertus théologales et des vertus cardinales* (1862, in-8°); *Légendes infernales* (1862, in-8°); *Légendes du moyen âge* (1863, in-8°); *Légendes des croisades* (1863, in-8°); *Légendes du calendrier* (1863, in-8°); *Légendes des commandements de l'Eglise* (1864, in-8°); *Légendes de la province d'Anvers* (1864, in-8°); l'*Art de vivre cent ans et au delà* (1867, in-12), sous le pseudonyme de **docteur Ensenada**; la *Vie et les légendes intimes des deux empereurs Napoléon Ier et Napoléon II* (1867, in-8°); *Dictionnaire historique et critique des athées, des libres penseurs, des hérétiques et quelques autres déserteurs de la foi* (1870, in-8°); la *Fin des temps confirmée par des prophéties authentiques* (1871, in-18); *Vies des saintes et des bienheureuses* (1870, 2 vol. in-12); *Grande vie des saints, comprenant la vie et les fêtes de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge, des*

saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc. (1873-1875, 25 vol. in-8°), avec l'abbé Daras, etc.

COLLINEAU (Alfred-Charles), médecin français, né à Ancenis (Loire-Inférieure) en 1832. Il fit ses études médicales à Paris, où il devint interne des hôpitaux, et passa son doctorat en 1859. M. Collineau s'est fixé à Paris. Médecin du bureau de bienfaisance, puis médecin inspecteur des écoles communales du IIIe arrondissement, médecin du dispensaire de la Société philanthropique, il est, en outre, membre de la Société d'anthropologie, de la Société de médecine, de la Société médico-pratique, etc. Outre des articles publiés dans le *Journal de médecine mentale*, on lui doit: *De l'ostéomalacie en général* (1859); *Sur un cas de coxalgie osseuse avec autopsie* (1863); *De la coxalgie, de sa nature, de son traitement* (1864, in-8°), avec M. Ferd. Martin, ouvrage couronné par l'Académie des sciences; les *Maternités* (1870, in-8°); *Examen de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés* (1870, in-8°); *République ou monarchie* (1872, in-8°); *Notice bibliographique sur le docteur Simonot* (1872, in-8°); *Lettre à mes concitoyens* (1872, in-8°); les *Commotions politiques dans leurs rapports avec l'aliénation* (1873, in-8°); *De la contraction hystérique* (1874, in-8°); *Du placement des aliénés dans les asiles publics du département de la Seine* (1874, in-8°); *Sur l'éducation rationnelle de la femme* (1874, in-8°); *Contribution à l'étude du délire religieux* (1875, in-8°).

* **COLLINÉE**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Loudéac, à la source de l'Arguenon et de la Rance, au pied des montagnes du Méné; pop. aggl., 570 hab. — pop. tot., 792 hab. « Ce village, dit M. Ad. Joanne, a donné naissance à Simon, dit de Collinée, célèbre imprimeur, qui épousa la veuve du dernier des Estienne, fut l'inventeur des caractères italiques et mourut à Paris en 1537. »

* **COLLINS** (William-Wilkie), romancier anglais. — Bien que les romans de M. Wilkie Collins soient de beaucoup inférieurs à ceux de Dickens, dont ils rappellent quelque peu la manière et les procédés, ils ont eu un grand succès, et beaucoup d'entre eux ont été traduits en français. Outre ceux que nous avons cités, nous mentionnerons: *Armadale*, trad. par Allouard (1867, 2 vol. in-12); l'*Abîme*, en collaboration avec Dickens, trad. par Mme Judith (1868, in-12); la *Pierre de lune*, trad. par Mme de Clermont-Tonnerre (1872, 2 vol. in-12); *Mari et femme*, trad. par Bernard-Derosne (1872, 2 vol. in-12); *Mademoiselle ou madame? Un drame dans la vie privée*, trad. par un anonyme (1872, in-12); la *Morte vivante*, trad. par Bernard-Derosne (1874, in-12); la *Piste du crime*, trad. par de Cendrey (1875, in-12). M. Collins est, en outre, l'auteur de quelques pièces de théâtre, notamment d'un drame intitulé *Noir et blanc* (1869).

* **COLLIOURE**, ville de France (Pyrénées-Orientales), cant. et à 7 kilom. d'Argelès-sur-Mer, arrond. et à 33 kilom. E. de Céret, sur la Méditerranée; pop. aggl., 3,154 hab. — pop. tot., 3,632 hab. Pêche de la sardine; salaison de poisson de mer. Jadis important, le port de Collioure ne peut recevoir aujourd'hui que de petits caboteurs. C'est de là qu'on expédie le liége recueilli dans les Albères. « Les environs, dit M. Ad. Joanne, produisent un des vins les plus renommés du Roussillon; il est liquoreux et apprécié surtout sur les marchés de l'Amérique du Sud. »

COLLIQUE adj. (kol-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans les produits de l'oxydation des substances albuminoïdes et de la gélatine par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique.

* **COLLOBRIÈRES**, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-E. de Toulon; pop. aggl., 2,007 hab. — pop. tot., 2,307 hab. Fabrication de bouchons.

COLLODIÉ, ÉE adj. (kol-lo-di-é — rad. *collodion*). Syn. de COLLODIONNÉ.

COLLOMB (Edouard), géologue français, né en 1796, mort à Paris en 1875. Il consacra sa vie à l'étude de la géologie, accompagna Agassiz, dont il était un des correspondants en Europe, dans les voyages qui servirent à l'illustre naturaliste à établir sa théorie des glaciers, puis, pendant de longues années, il fit des voyages scientifiques en Espagne. C'est à lui qu'on doit la première carte géologique qui ait été publiée sur ce pays. M. Collomb était membre de la Société géologique de France. « Sa bonté et sa complaisance étaient sans bornes, dit M. Figuier. Toutes les fois qu'un savant s'adressait à lui pour des renseignements et des recherches, Collomb était heureux de mettre à sa disposition les nombreux matériaux qu'une longue carrière lui avait permis de rassembler. » Outre des mémoires, on lui doit: *Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les vallées des Vosges* (1847, in-8°, avec pl.); *Coup d'œil sur la constitution géologique de plusieurs provinces de l'Espagne* (1857, in-4°), avec M. Verneuil; *Explication sommaire de la carte géologique de l'Espagne*, avec le même; *Essai sur l'ancien glacier de la vallée d'Argelès*, avec M. Ch. Martins.

* **COLLONGES**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Gex, au pied du Credo, près de la frontière suisse; pop. aggl., 1,011 hab. — pop. tot., 1,115 hab.

COLLOT (Germain), chirurgien français, dont la vie est peu connue. On sait seulement que, en 1470, il tenta la première opération de la pierre, dans le cimetière de Saint-Séverin, sur un archer condamné à mort pour vol, et que l'opération réussit. Le condamné eut sa grâce et reçut encore de Louis XI une somme d'argent.

COLLURAMPÉLIS s. f. (kol-lu-ran-pé-liss). Ornith. Syn. de PTILOCHLORE.

COLLURIE s. f. (kol-lu-rî). Ornith. Syn. de PIE-GRIÈCHE.

* **COLMAR**, ancienne ville de France, qui fut le ch.-l. du département du Haut-Rhin. — Elle a été cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, et elle est aujourd'hui le ch.-l. d'un arrond. de l'Alsace-Lorraine; 21,805 hab.

* **COLMARS**, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. N.-E. de Castellane, au confluent de la Sense et du Verdon, au pied des montagnes du Meunier et de la Draye; pop. aggl., 724 hab. — pop. tot., 1,004 hab. Fromages dits de Thorame.

COLOBACHNE s. f. (ko-lo-bak-ne). Bot. Genre de plantes graminées.

* **COLOBE** s. m. — Erpét. Syn. de CHALCIDE.

COLOCIRIUM s. m. (ko-lo-si-ri-omm). Sorte de peinture employée pour peindre les murs à l'intérieur.

COLOCYNTHIDE s. f. (ko-lo-sain-ti-de — du gr. *kolokunthis*, coloquinte). Bot. Nom scientifique du genre citrouille.

COLŒNA, surnom de Diane, qui avait un temple sur les bords du lac *Coloé*, en Asie Mineure.

COLŒNIS, surnom de Diane, en Attique, tiré de Colœnus, fils de Mercure, qui éleva un temple à cette déesse à Myrrhinunte. Suivant Pausanias, Colœnus régna dans l'Attique avant Cécrops.

COLŒUS s. m. (ko-lé-uss — du gr. *koloios*, geai). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des corvidées.

* **COLOGNE**, ville de la Prusse rhénane, sur la rive gauche du Rhin; 120,000 hab.

* **COLOGNE**, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. N. de Lombez, sur un petit affluent de la Gimone; pop. aggl., 579 hab. — pop. tot., 754 hab. Cologne a été fondé en 1286 par Odon de Terride et Philippe le Bel.

COLOMA s. m. (ko-lo-ma). Arboric. Variété de pomme.

COLOMB (Louis-Joseph-François-Isidore DE), général français, né à Figeac (Lot) en 1823. Admis en 1842 à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant, puis il passa en Afrique. Lieutenant en 1849, capitaine en 1854, il fut promu chef de bataillon en 1857 et battit, en 1859, les Beni-Guil. Nommé lieutenant-colonel en 1860, colonel du 17e de ligne en 1864, M. de Colomb fut mis, en 1865, à la tête de la colonne mobile Géryville, qui marcha à diverses reprises contre des tribus insoumises. Il commanda ensuite le cercle de Tiaret, les subdivisions d'Aumale et de Mascara, et devint général de brigade le 30 mars 1870. Il continua à rester en Algérie après la déclaration de guerre à la Prusse et remplaça dans le commandement de la subdivision de Tlemcen le général Chanzy, appelé à l'armée de la Loire. Le 20 décembre, il quitta l'Algérie pour aller prendre, sous les ordres de Chanzy, le commandement de la 1re division du 15e corps. Peu après son arrivée à la 2e armée de la Loire, il fut mis à la tête du 17e corps, reçut l'ordre de porter sa 2e division sur la route de Saint-Calais, pendant que le général Jaurès, commandant le 21e corps, devait veiller à ce que le plateau d'Avours fût solidement occupé. Bientôt le général de Colomb fut chargé lui-même de défendre ce plateau, et il se battit avec acharnement pendant six heures. Après la retraite de l'armée derrière la Mayenne, il prit le commandement de l'armée de Bretagne, qui fut licenciée après la signature des préliminaires de paix. Promu général de division au mois de décembre 1870, il fut maintenu dans son grade par la commission de révision des grades, pour prendre rang à partir du 16 septembre 1870. Le général de Colomb, qui est commandeur de la Légion d'honneur depuis 1866, commande la 9e division d'infanterie du 5e corps d'armée.

COLOMBA ou **COLUMBKILL** (saint), missionnaire irlandais, qui ne doit pas être confondu avec saint Colomban. Il prêcha le christianisme dans l'Ecosse du Nord et dans les îles avoisinantes. En 563, il fonda le monastère d'Iona.

COLOMBACÉ, ÉE adj. (ko-lon-ba-sé — rad. *colombe*). Ornith. Qui tient de la colombe. ‖ On dit aussi COLOMBAIRE.

COLOMBAT s. m. (ko-lon-ba). Nom par lequel, au XVIIIe siècle, on désignait un almanach qui se vendait chez le libraire Colombat.

COLOMBAT DE L'ISÈRE (Marc), médecin français, fondateur de l'Institut orthophonique, né à Vienne (Isère) en 1797, mort en 1851. Lorsqu'il eut terminé ses études dans sa ville natale, il alla suivre les cours de l'Ecole de droit de Grenoble (1819). Compromis, le 20 mars 1821, dans un mouvement populaire, il fut arrêté. Etant sorti de prison, il passa en Suisse, où il perdit sa fortune, placée dans une maison de banque de Genève. Pendant son séjour dans cette ville, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences physiques et mathématiques. Quelque temps après, sous un nom d'emprunt, il revint en France et se rendit à Montpellier, où il étudia la médecine. A la suite de l'amnistie politique qui suivit le sacre de Charles X (1825), M. Colombat alla terminer ses études médicales à Paris et s'y fit recevoir docteur. Etant encore étudiant, il avait inventé divers instruments de chirurgie, qui lui fournirent les sujets de mémoires publiés dans des journaux scientifiques. Dès cette époque, il commença à s'occuper d'une façon toute spéciale de la physiologie des organes de la voix, sujet resté jusque-là à peu près inexploré. Grâce à ses profondes recherches sur la nature, les causes, les variétés et le traitement des anomalies de l'articulation phonétique, M. Colombat devint le créateur de l'orthophonie appliquée au traitement des vices de la parole, et en particulier du bégayement. Une idée bien simple le guida dans cette dernière étude. Ayant remarqué que, dans certaines circonstances, les bègues articulent avec netteté, par exemple lorsqu'ils chantent, il en conclut qu'il était illusoire d'aller chercher les causes de leur infirmité dans une conformation vicieuse des organes vocaux. En conséquence, la méthode orthophonique qu'il inventa eut pour objet de rétablir l'harmonie qui manque, chez les bègues, entre l'agent nerveux instigateur de la parole et les organes chargés de lui obéir. Afin de répandre sa découverte et d'en faire profiter les déshérités de la fortune, le docteur Colombat fonda à Paris, en 1829, l'Institut orthophonique, le premier établissement de ce genre qui ait été créé, et il y traita gratuitement les personnes pauvres et les militaires affectés de bégayement ou de tout autre vice de la parole. En 1830, l'Académie de médecine nomma une commission chargée d'examiner la méthode du docteur Colombat. Cette commission, par l'organe de son rapporteur, M. Itard (14 décembre 1830), donna une éclatante approbation aux travaux du savant docteur. « La combinaison des moyens curatifs de M. Colombat est tellement avantageuse, disait le rapport, qu'elle amène les résultats les plus prompts et les plus nets qu'on ait obtenus jusqu'à présent. » L'Académie des sciences adopta complétement ces conclusions et décerna, en 1833, le prix Montyon de 5,000 fr. au créateur de la méthode orthophonique. D'un extrême désintéressement, ayant horreur de tout charlatanisme, le docteur Colombat ne voulut point spéculer sur sa découverte. Il s'empressa de jeter dans le domaine public le résultat de ses recherches théoriques et pratiques. Non-seulement il écrivit à ce sujet de savants ouvrages, mais encore il réduisit ses moyens curatifs en tableaux synoptiques et développa jusque dans les détails les plus minutieux les moyens de traitement dont il était l'inventeur. M. Colombat donna des leçons particulières d'orthophonie, de physiologie, de pathologie et de thérapeutique spéciales. Il devint membre de la Société philotechnique de Paris, dont il fut le président, membre de la Société anatomique, de la Société des sciences physiques, des Académies des sciences de Strasbourg, Montpellier, Lyon, etc., et membre correspondant de plusieurs Académies étrangères. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Outre de nombreux mémoires et articles publiés dans la *Revue médicale*, la *Gazette des hôpitaux*, le *Dictionnaire de médecine*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., on doit à M. Colombat plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: l'*Hystérotomie* ou l'*Amputation du col de la matrice dans les affections cancéreuses* (1828, in-8°); *De la compression et de la ligature des vaisseaux* (1828, in-8°); *Nouvelle méthode de pratiquer la taille sous-pubienne* (1829, in-8°); l'*Orthophonie* ou le *Bégayement et tous les vices de la parole* (1829, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des sciences et dont la 3e édition a paru en 1840; *Tableau du mécanisme naturel de l'articulation de toutes les lettres*, suivi d'un *Mécanisme artificiel au moyen duquel les bègues parviennent à articuler les voyelles et les consonnes qui leur présentent des difficultés* (1830, in-8°); *Nouvelle méthode de pratiquer l'excision du frein de la langue* (1831, in-8°); le *Baume de copahu sans odeur ni saveur administré sous la forme de dragées dans la blennorrhagie, etc.* (1832, in-8°); *Tableau synoptique et statistique du bégayement* (1833, in-4°; réédité en 1836); *Traité médico-chirurgical des maladies et des organes vocaux* ou *Recherches théoriques et pratiques sur la physiologie, la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène de l'appareil vocal* (1834, in-8°); *Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et des instruments, bandages et appareils de la chirurgie ancienne et moderne*, avec 1,500 figures (1836, in-8°), ouvrage d'une remarquable érudition; *Traité complet des maladies des femmes et de l'hygiène spéciale de leur sexe* (1838, 3 vol. in-8°), réédité en 1843 et traduit en allemand; le *Mécanisme des cris et leur intonation dans chaque espèce de douleur* (1838, in-8°), ouvrage extrêmement curieux; *Mémoire sur l'origine psychologique et physiologique de la parole et des sons articulés* (1840, in-8°). — Le docteur Colombat avait épousé une nièce de M. de Pongerville, de l'Académie française, également parente du poëte Millevoye. Mme Laure COLOMBAT s'est fait avantageusement connaître dans les arts et dans les lettres. Musicienne, elle a composé plusieurs morceaux qui ont été gravés; peintre, elle a exposé aux Salons plusieurs paysages, notamment une *Vue de la gorge de Sonnant et de la montagne de Chanrousse* (1846), *Vue des ruines du château de Bourbon-l'Archambault* (1848); poëte, elle est l'auteur de divers morceaux poétiques, dont l'un, intitulé *Sigismond Ier*, a été publié dans le grand ouvrage sur la vieille Pologne; enfin, comme littérateur, elle a publié un assez grand nombre d'articles dans des journaux littéraires et politiques de Paris.

COLOMBAT DE L'ISÈRE (Emile), professeur d'orthophonie, fils des précédents, né à Paris en 1839. Il fut élevé au collége Henri IV, puis il s'adonna aux études spéciales qui avaient fait la réputation de son père. Attaché au ministère de l'Algérie et des colonies (1858), M. Emile Colombat s'occupa de chimie pendant ses loisirs et fit, vers la fin de 1859, une curieuse découverte sur les applications de la photographie à la gravure et à l'héliographie. Après la suppression du ministère de l'Algérie (1860), il se livra à des études médicales, et d'une façon toute particulière au redressement du bégayement et des vices de la parole. Comme son père, dont il appliquait la méthode, il devint un spécialiste des plus distingués, et, en 1867, il fut chargé par le ministre de l'intérieur de professer un cours public et gratuit d'orthophonie pour le redressement du bégayement et des vices de la parole. Ce cours, créé en faveur des classes pauvres, fut annexé à l'institution nationale des Sourds-Muets de Paris. Les remarquables résultats obtenus par l'habile professeur décidèrent le Corps législatif à voter un crédit destiné à fonder d'une façon définitive un enseignement d'une incontestable utilité (12 juillet 1870). Tout en continuant ses cours à l'institution des Sourds-Muets, M. Emile Colombat fut appelé, en 1871, à occuper au Conservatoire de musique et de déclamation une chaire de création nouvelle, celle d'orthophonie au point de vue phonique et esthétique. En 1874, à propos de recherches sur la question du bégayement et des vices de la parole, l'Académie de médecine soumit pour la seconde fois à l'étude d'une commission la méthode d'orthophonie due au docteur Colombat et enseignée par son fils Emile. Cette commission reconnut les points suivants: 1° le docteur Colombat est le premier qui se soit occupé à la fois de rechercher la nature du bégayement, de redresser ce vice de la parole et de formuler une méthode rationnelle pour y remédier; 2° de la méthode Colombat, couronnée par l'Académie des sciences en 1833, découlent les divers modes d'application que l'on a cherché depuis à mettre en usage, tant en France qu'à l'étranger; 3° le redressement du bégayement est sorti du domaine de la médecine pour entrer dans celui de l'enseignement. Ainsi que l'a mis en lumière M. Emile Colombat, dans un mémoire intitulé *De l'orthophonie au point de vue pédagogique*, on ne traite plus le bègue, on fait son éducation; le bègue n'a pas besoin d'un médecin, mais d'un professeur, et c'est à son intelligence que le professeur s'adresse. Etendant le cercle de ses travaux, M. E. Colombat s'est occupé des améliorations à apporter dans l'enseignement de l'articulation aux sourds-muets. Il a produit sur cet intéressant sujet divers écrits qui ont fait sensation dans le monde spécial auquel ils s'adressent: *Du cours d'articulation dans l'enseignement des sourds-muets* (1873, in-8°); *De la sociabilité des sourds-muets* (1873, in-8°), où l'auteur démontre la possibilité de l'enseignement de l'articulation pour certaines catégories de sourds-muets, au moyen d'une méthode rationnelle tout à fait en dehors de certains procédés de charlatanisme; *Méthode rationnelle d'articulation à l'usage des institutions de sourds-muets, Ecole française* (1875, in-8°), ouvrage très-intéressant qui valut à l'auteur les suffrages d'hommes considérables en France et à l'étranger, et que le docteur Bouvier a signalé à l'Académie de médecine dans les termes les plus élogieux. « M. Colombat, dit-il, ne se pose pas en réformateur de l'enseignement des sourds-muets. Il se déclare, au contraire, partisan du mode d'enseignement des institutions de la France au moyen de la mimique et de l'écriture. La parole n'est pour lui qu'une faculté de plus à ajouter aux autres, toutes les fois que cela est possible. En conséquence de ce principe, sa méthode d'articulation suit le sourd-muet parallèlement à ses études pendant les années de son séjour dans l'institution. Cette méthode n'a pour but que de l'amener, par des exercices habilement gradués, à pouvoir, à la fin de ses classes, converser avec les entendants-parlants. » Outre les ouvrages que nous avons cités, nous mentionnerons encore: *Eléments d'orthophonie* ou *Traitement du bégayement et des vices de la pa-*